FAITES ATTENTION en achetant des talons caoutchouc, exigez le Sam Wood-Milne sur chaque talon pour avoir la 1re qualité, et rien que l'on ne vous donne pas d'imitations. H. 2 fr. D. 1.50. La paire. Gaon : Tiberghien, 4, place Notre-Dame, Roubaix. 2450a

PETITE CORRESPONDANCE

E. L. 3909. — 1. Vous ne pouvez toucher que si vous établissez par jugement du Tribunal civil que votre frère aîné se comportait avec vous comme un aliéné; 2. Vous n'avez pas de chance d'obtenir pour cette réclamation; 3. Réclamez à la Préfecture. — Grand-Mère ennuyée M. D. — Il n'y a rien à faire. — G. D. 98. — Vous devez payer. Mais vous pouvez soulever un jugé de paix pour réclamer des réparations. Vous pouvez également écrire au Bureau hygiène. — Vieux Petit 3088. — Oui, pour les mois de dépôt et de front et s'il s'agit de mois passés au-delà de la durée légale de service. — Marinette 540. — La prorogation ne vous empêche pas de quitter la maison quand vous voudrez. — Un mal logé. — 1. Oui; 2. Écrivez au Bureau d'hygiène; 3. Il l'a certainement reçue. — J.S.F.S. — Demandez à un marchand d'engrais. Vous trouverez des adresses à l'annuaire. — Poitiche à sa mère. — 1. Plus rien à faire; 2. Du décès. — A. R. X. — Oui, tant qu'une séparation judiciaire n'est pas intervenue; 3. Adjudant. — Eine 2607. — Écrivez à la Préfecture. — D. D. 142. — 1. La femme peut le demander et invoquer des motifs faux contre lesquels il faudra bien vous défendre, sans quoi le divorce serait prononcé contre vous et vous pourriez être condamné à une pension alimentaire. En prouvant les torts de la femme, si le divorce est prononcé, il le sera contre elle et celle-ci n'obtiendra rien; 2. Légalement ils sont vos enfants et doivent avoir votre consentement, sauf à partir de 21 ans, auquel cas ils peuvent s'en passer après avoir fait faire par notaire un acte respectueux; 3. Vous ne pouvez refuser de les reconnaître qu'en engageant une procédure de désaveux de paternité. — L. B. C. 125. — Il peut proroger pendant toute la durée de la location, mais il doit faire connaître son intention dans les 20 jours qui suivent le congé donné par le propriétaire. — Un poilu toujours indécis. — Vous ne pouvez obtenir de renseignements de ce genre qu'auprès des partisans et non auprès des services publics. — J. G. L. — Ce n'était pas au mobilisé à toucher l'allocation, mais aux personnes dont il était le soutien. — Poilu 258. — Plus de majoration de 3 classes. — Auxiliaire de guerre. — Vous n'y avez droit que pour les mois passé au delà de la durée légale de service. — Ali. Ivré 236. — Voyez un avocat. — J. D. 28. — Elle peut demander son émancipation. — Rocher 44. — 2. rue St-Bernard, à Lille. Services départementaux des dommages de guerre. — Manche. — Le baromètre n'est pas obligatoire, il est seulement donné à titre d'indication. C'est l'accord des parties qui règle toujours en dernier ressort. — Nénette et Rintintin 87. — Oui, dès qu'il travaille. — Un qui veut savoir. — Ce n'est pas le notaire mais la loi qui a cette exigence. — R. 290-11. — Lanhoy. — Demandez des formules à la mairie et une fois remplies, envoyez-les à Lille, 2, rue Saint-Bernard. — Jeannetonna. — Pour le faire enregistrer il faut l'établir sur papier timbré. Fait sur papier libre et non enregistré, il serait néanmoins valable mais pas régulier. — Ignorante, Wasquehal. — 15 fr. par mois en supplément à l'allocation donnée en vertu de la loi sur l'assistance aux femmes en couches. La demande doit être faite à la mairie. — Sérieuse n. 4. — Il fallait proroger par huissier dans les 20 jours du congé. — Sévère. — Vous devez payer depuis que vous avez travaillé.

LE MEILLEUR SPECIFIQUE des Maladies des VOIES URINAIRES est le

CLAIROL

dont l'action antiseptique remarquable s'exerce sur toutes les affections de l'appareil uninaire, telles que : Ecoulements, cystites, pyélites et pyélo-néphrites. Dès les premiers jours les douleurs cessent et la suppuration s'atténue. La boîte 6 fr. — Dépôt principal pour Roubaix : Pharmacie du Progrès, 103, Grande-Rue ; Pharmacie du Fresnoy, rue du Fresnoy, Roubaix. 507-3

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 19 février

Présidence de M. Gobert

Loi sur les étrangers. — Pour défaut de feuille d'immatriculation, le sujet belge Vereeke Remé, est condamné à 25 fr. d'amende.

Vandelaghe Evelina, femme Tygelt, épicière, à Bondues, rencontrée avec sa voiture chargée de marchandises et poursuivie pour le même motif, est acquittée. Il est simplement retenu contre elle, le délit de défaut d'affichage qui lui vaut 25 francs d'amende.

Défaut d'affichage. — Mme Detrain Philomène, épicière, à Roubaix, 202, rue des Longues-Haies, omettant d'étiqueter les prix de ses marchandises, 25 francs d'amende. Deroo Sylvie, épicière, à Malhuin, récolte 25 fr. d'amende pour le même motif. — Le dieur Bruyneghe Victor, marchand de charbons, à Croix, rue Kléber, qui était amené la semaine dernière devant le tribunal pour hausse illicite sur les charbons et puni d'une sérieuse amende, revient ce jour pour défaut d'affichage. Le défi qui lui est reproché aujourd'hui, aurait dû être poursuivi en même temps que celui de hausse illicite. Le tribunal lui inflige une amende de 15 fr. qui se confondra avec la dernière amende.

Infraction à la loi sur les chemins de fer. — Bourguignon Eugénie, 50 fr. d'amende pour avoir voyagé sans ticket de Lomme à Boulogne. Beauseman Désiré, 25 fr., sans ticket de Marquillies à Béthune. Montois Henri, 21 ans, charpentier, à Lille, 16 fr. d'amende.

Infraction à la loi sur les débits de boissons. — Le sieur Vanderhaeghe Jules, 25 ans, a ouvert un débit de boissons à Tourcoing, 28, rue Nationale, sans autorisation. Le tribunal le punit d'une amende de 25 francs et ordonne la fermeture du débit.

Faux témoignage. — Nous avons relaté il y a une huitaine, la plainte en cours du brigadier de police Boussemart, de Roubaix, contre la dame Van Tassenghem-Hoedt, actuellement domiciliée à Courtrai, pour faux témoignage porté en juillet 1918, devant la justice allemande, ce qui valut à Boussemart six mois de prison. L'affaire était en suspens depuis plusieurs semaines, Me Brackers-d'Hugo qui se présentait pour la prévenue, avait déposé des conclusions. Le tribunal après les avoir examinées, a rendu aujourd'hui une défaision motivée. Après un nombre respectable d'attendus, il déclare l'action publique éteinte et l'affaire est classée.

Suppression d'enfant. — La nommée Dassonville Antoinette, d'Hellemmes, bonne chez un boulanger à La Madeleine, se voit condamnée à six mois de prison avec sursis. Elle a évité la Cour d'assises, la Chambre des mises en accusation ayant écarté l'inculpation du crime d'infanticide. Il n'a pas été démontré que l'enfant eut vécu. Le tribunal, en se montrant indulgent, lui fait de sérieuses remontrances.

Outrages à agents. Infraction police roulage. — Le sieur Mulleban Cyrille, 30 ans, de Tourcoing, s'est vu dresser procès-verbal le 25 janvier, à 6 h. du soir, lorsqu'il débouchait à bicyclette de la place Saint-Jacques, sans lanterne ni plaque d'identité. Il eut quelques réflexions désagréables pour MM. les agents. Ce mouvement d'humeur n'est pas retenu. Le tribunal se contente de lui infliger deux amendes de 5 fr. pour les délits accessoires.

Coups et blessures. — Gobert Pierre, 29 ans, et Debon Polydore, 27 ans, journaliers, à Chéreng, sont peu commodes quand ils sont pris de boisson. Le dimanche 21 janvier, après de trop nombreuses libations, ils en arrivent à des violences sur les épaules Delcourt, cabaretiers, à Baisieux, et lancèrent des choses dans les carreaux. Ils ont, depuis, regretté leurs actes, se sont réconciliés et arrangés avec les Delcourt.

Ils récoltent chacun 25 fr. d'amende, 11 fr. de dommages-intérêts, et 5 fr. pour ivresse.

Tentative de vol. — Lejeune Louis, de Wattrelos; Demarchelerck Arthur, menuisier; Lévêque Lévin, cabaretier, à Lille, rue des Buissons, et Gosthem Augustin, singueur, à Marcq-en-Barœul, sont inculpés de vol de tôles endulées au préjudice de l'armée britannique. Le 22 janvier, ils ont été pris avec chevaux et voiture en train de charger des tôles ramassées dans un ancien camp boche à l'entrée du Nouveau Boulevard, à hauteur de l'octroi. Le matériel laissé par l'ennemi et pris en charge par les Anglais, ne doit pas fort les préoccuper, car ils le laissent sans clôture ni surveillance. Chacun 20 fr. d'amende.

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION

ROUBAIX. — Foyer Roubaisien. — Union Franco-Américaine. — Les membres du Club sportif du Foyer Roubaisien sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu au Foyer, 94, rue du Grand-Chemin, le vendredi soir, 20 février courant, à 8 h. Il leur est rappelé qu'un match de Rocket-Ball devant se jouer le dimanche matin, 22 février, à 10 h., les équipiers désireux d'y prendre part sont priés de se faire inscrire.

TOURCOING. — Football-Association du Blanc-Seau. — Le F.A.B.S. demande matches pour son équipe II pour dimanche prochain, et les dimanches suivants. Écrire à M. Auguste Delen, 22, rue Vauban, à Tourcoing.

BOXE

PARIS. — Mercredi soir, à la salle Wagram, Stuber a battu Mac Clouskes, aux points.

MONTE-CARLOS. — Ledoux bat Langhain, par knock-out, au 5e round. Dulaux et Marcel Thomas font match nul.

TIR

ROUBAIX. — Le Tir Régional (26, rue Pauvrée). — Résultats du concours mensuel de tir de février : Section civile, carabine, 1er Ch. Turet, 2e Knoff, 3e M. Duhamel, 4e Vanderhaegen. — Pistolet, 1er R. Desreux, 2e Duhamel Maurice, 3e Duhamel Michel. — Dames, carabine, 1er Mlle Rose Pardoen, 2e Mme R. Desreux, 3e Mlle Rohn Fernande. — Pupilles, carabine, 1er M. Hazebrouck, 2e Huret G., 3e Vanderplanche R.

HIPPISME

LES COURSES D'AUTEUIL du 19 février 1920

Prix Roubia. — 1. Paradoxe (Head), pes. gag. 16.00, pl., 12.00; 2. La Pinard (Mitchell), pl., 18.50; 3. Clan Ronald (Mitchell). — Non placés: Mamell, Barbastelle, Dierre.

Prix de Vaucresson. — 1. Kings Cross (Head), pes. gag., 18.00, pl., 11.50; 2. Simpri (Mitchell), pl., 12.40; 3. Quinaire (Williams). — Non placé: Brûle Tout.

Prix Bougie. — 1. Tartufe (Kelley), pes. gag., 57.00, pl., 34.50; 2. Mousquet (Barteaux), pl., 50.00; 3. Dragon du roi (Parfrement). — Non placés: King Frequini, Gribouille, Mouette V (dérobé).

Prix Recruit II. — 1. Insonnue Tax (Hess), pes. gag., 47.50, pl., 20.00; 2. Gabès (Ferré), pl., 22.00; 3. Odoacre (Salmon). — Non placés: Ultimatum, Coup de canon, Chatterbose.

Prix Souvetour. — 1. Patracle (Head), pes. gag., 33.00, pl., 18.50; 2. Adélia (Thibaux), pl., 19.00; 3. Beauty (Parfrement). — Non placés: Le Zotte, Occobourg.

COLOMBOPHILIE

PERDU pigeon bleu, mascl, n° 1.718. Récompense. Gustave Duscart, Au Noir Bonnet, Wasquehal. 45116d

BOURSE DE PARIS

du 19 février 1920

3 p. 100 perpétuel, 57.00; 5 p. 100, 87.73; 4 p. 100 1917, 71.65; 4 p. 100 1918 libéré, 71.30. — Indo-Chine, 328.00. — Algérie 3 p. 100 1902, 360.00. — Ville de Paris 1875, 472.00 ; 1876, 471.50; 1894-96, 226.00. — Foncières 1879, 469.00; 1886, 305.00; 1895, 316.25; 1903, 348.00; 1909, 178.50. — Communales 1879, 423.00; 1891, 268.00; 1892, 310.00; 1899, 302.00; 1912, 178.00. — Société Générale, 707.00. — Est actions, 695.00. — Est oblig. 3 p. 100 anc., 316.00. — Est oblig. 3 p. 100 nouv., 304.00. — Lyon act., 752.00. — Lyon oblig., 306.00. — Lyon fus. anc., 303.00. — Lyon fus. nouv, 300.00. — Midi oblig. 3 p. 100 anc., 310.00. — Midi oblig. 3 p. 100 n., 314.75. — Nord oblig. 5 p. c., 448.00. — Nord oblig. 3 p. 100 anc., 307.00. — Nord oblig. 3 p. c. nouv., 318.50 — Métropolitain, 414.00. — Panama bons, 184.00. — Suez actions, 7.625.00. — Thomson-Houston, 1.015.00 — Fives-Lille, 3.400. — Japon 1905, 147.00. — Japon 1907, 120.00. — Russe 1906, 52.00. — Russe 1909, 42.00.

Charbonnages. — Réthuns, 7.190.00. — Béthune (50e), nn. — Carvin, 645.00. — Courrières, 1.945.00. — Dourges, 540.00. — Lens (10e), 121.00. — Marles 70 p. c., 7.600.00. — Marles 70 p. c. (10e), 885.00. — Marles 30 p. c., 4.700.00. — Vicoigne et Nœux, 2.805.00. — Vicoigne et Nœux (10e), 294.00 — Albi, 1.530.00. — Bruay, 277.00. — La Clarence, 428.00.

On escorte dès à présent à l'EMPRUNT NATIONAL 5 0/0 du COMPTOIR FINANCIER DU NORD (en face la Caisse d'Epargne) ROUBAIX. Bureaux ouverts les dimanches matin. 44688

MARCHÉ DES CHANGES A PARIS du 19 février

Londres, 47.32; Londres (hors côte), 47.00; Belgique, 1.02 ¼; Danemark, 2.32; Espagne, 2.35; Hollande, 5.11 ½; Italie, 77 ½; Berlin, 14 ¼; Vienne, 3 ¼; New-York, 18.84 ¼; Suède, 2.58; Suisse, 3.23 ¼; Argentine, 5.99 ½; Prague, 14 ¾.

MARCHÉ DES CHANGES A L'ETRANGER

Londres: Sur Paris, 46.15 sur Belgique, 46.555; Esc. hors banque, 5.25/32; prêts à court terme, 4 ½.

New-York: Sur Paris, 14.04; sur Londres, 386; câbles transfert, 340.

Genève: Sur Paris, 43.025; sur Londres, 20.735; sur Belgique, 44.90.

Milan: Sur Paris, 12.975.

Amsterdam: Sur Paris, 16.75; sur Londres, 90.825; sur Belgique, 19.60.

Bruxelles: Sur Paris, 90.50; sur Londres, 46.75.

Rome: Sur Paris, 12.875.

Alexandrie: 97 ½

Renseignements commerciaux

COURS DE CLOTURE DU HAVRE du 19 février

Cotons. — Février, 705; mars, 695; avril, 695; mai, 675; juin, 674; juillet, 664; août, 657; septembre, 625; octobre, 613; novembre, 606; décembre, 595; janvier, 589.

Laines. — Février, 1115; mars, 1075; avril, 1055; mai, 1025; juin, 1000; juillet, 975; août, 950; septembre, 925.

Cafés. — Février, 293.75; mars, 293.75; avril, 289.75; mai, 285; juin, 281.25; juillet, 277.50; août, 274.50; septembre, 269; octobre, 268; novembre, 266.50; décembre, 259.

Convois Funèbres

Victor DESPLECHIN, décédé à Roubaix, le 18 février à l'âge de 69 ans. Convoi et service solennels, samedi 21 courant, à 9 h. ½, église Notre-Dame. Ascenbléé maison mortuaire, rue Archimède, 9, Roubaix à 9 heures ¼. 205899d

ETATS-CIVILS

ROUBAIX. — Naissances du 19 février. — Christiane Her, rue Pellart, 39. — André Nicole, rue Blanchemaille, 30. — Henriette Lejeune, rue Voltaire, sœur Sainte-Marie, 3. — Marie Corbeaux, rue de Lannoy, 20. — Georges Calleau, boulevard Montesquieu, 82. — Jeanne Debuyser, rue Saint-Joseph, 72 bis. — Andrée Topart, rue Molière, 21. — Marie Lecoutre, Grand'Rue, cour Petit-Paradis, 5. — Alber Vanlaere, rue d'Iéna, 22.

BAPTÊMES. Morelle, 6, Grande-Rue, Roubaix. 446

Décès du 19 février. — Robert Rasseneur, 7 mois, rue Roche, 94. — Marie Delcourtnay, 1 mois, rue Hilarion-Fremaux, 7. — Léonie Muylle, 26 ans, rue Stephenson, 8. — Denise Meurice, 1 an, rue Franklin, 189. — Mathilde Hermans, 20 ans, rue d'Alma, fort Wattel, 30. — Eustace Anselme, 22 ans, rue Meyerbeer, cour Desprets, 1.

CROIX. — Naissances. — Charline Dekeirman, rue de la Makellerie, 121. — Marie Delcambre, rue Faidherbe, 14. — Simone Halluin, rue des Ogiers, 404. — René Creir, rue Ferrer, 10.

WASQUEHAL. — Naissances. — Marcel Vandevelde, rue de Croix, 8. — Marie Cornille, rue Louise-Michel, 17.

TOUFFLERS. — Naissance du 19 février. — Octave Desmat, 32, rue des Champs.

FLERS. — Naissance. — Gaston Helbet, place de la Liberté.

TOURCOING. — Naissances du 17 février. — Charles Desrancq, rue d'Alsace, 42.

Du 18. — Henri Breyne, rue Lafontaine, 10. — Edouard De Cock, rue Pamelart, cour Liagre, 28. — Fernande Huygevelde, rue de Dahomey, 18. — Julia Beghin, rue de Gand, cour Masure, 13. — Renée Simon, rue Jacquard, 45.

Publications de mariages. — Jules Remaux, tricoteur, rue de Mouscron, 84, et Fernande Hanzotte, doubleuse, rue Fénelon. — Louis Boucquillin, monteur de chaînes, rue d'Anor, 74, et Ernestine Vanghelewen, confectionneuse, rue des Archers, 21.

Mariages. — Germain Crombet, tapissier, et Germaine Jacques, dévideuse, rue de Laval, 20. — Emile Plouvier, rattacheur, et Gabrielle Samet, tailleuse, rue du Casino, 3. — Honoré Quey, apprêteur, et Jeanne Dutholt, doubleuse, rue de Creil, 7.

Décès. — Clémence Fromeux, 77 ans, rue d'Havré, 3. — Louis Merlereux, 71 ans, rue Nationale, 122.

MOUVAUX. — Publications de mariage. — Vincent Leleu, tailleur d'habits, et Angèle Vermesch, femme de chambre, à Halluin.

COMINES. — Naissance. — Jules Vermeersch, route de Warneton.

POUDRE NILDÉ en boîte-tamis

La POUDRE NILDÉ protège la peau contre son ennemie de tous les instants : le soleil ou le froid, le vent, la poussière, la pluie. Elle permet ainsi de conserver toujours un teint ayant toute la fraîcheur naturelle de la jeunesse.

La BOITE-TAMIS permet d'obtenir aisément un teint régulier; Elle économise la poudre; — garantit une propreté absolue; Remplace avantageusement la poudre compacte.

La petite boîte plate pour le sac : 1 fr. — La grande boîte : 1 fr. Toutes les boîtes contiennent une houppe.

En Vente : bonnes parfumeries, grands magasins, etc. ou franco contre mandat. (Ajouter 10 centimes par franc pour l'impôt) : 51, Rue du Rocher, PARIS.

BILLONAL

CALME LES

Crises d'Asthme, du Foie, des Reins

FAIT DORMIR LA NUIT

Roubaix : Phies Magron, 32, rue Neuve; Wilot, rue Vieil-Abreuvoir; Deschodt, 26, Gr.-Rue; Gerroth, rue Chemin-de-Fer.— Tourcoing: Phies Bruneau (Fièvet, succ.) 2, rue de Lille. 2458a

Banque Nationale de Crédit

Capital: 300 millions

Siège social: 16, Bd des Italiens, PARIS

SUCCURSALES A:

ROUBAIX, 86, rue de la Gare

TOURCOING, 97, rue de Tournai

Traite toutes opérations de { Banque / Bourse

Ouvre des Comptes Courants { à vue / à échéance

Transmet toutes SOUSCRIPTIONS

Délivre les Bons de la Défense Nationale

Paie tous les coupons dont le taux est connu

Garde les titres en dépôt

Loue des coffre-forts 571

Vous appréciez, aimez, adoptez la

POUDRE DE RIZ DE LUZY

qui charme, séduit, conquiert.

Se fait en 8 nuances, 1,25, 2,75, 5 fr. la boîte.

Gros : 44, rue des Malhurins, PARIS.

CHAMPAGNE CHRISTOPHE

Grands Crus **REIMS**

PLON

BIBLIOTHÈQUE PLON

LE VOLUME IN-18 **2** FRANCS BROCHÉ

Vient de paraître :

7. PAUL BOURGET de l'Académie Française **Monique**

8. MAURICE MAINDRON **Le Tournoi de Vaupiassans** (Couronné par l'Académie Française)

EN VENTE PARTOUT — PAR POSTE : 2.25

PLON-NOURRIT & Cie, 8, r. Garancière, Paris-6e

2460

Mouvement du port de Dunkerque

ENTRÉES du 18 février

Liverpool, vap. norv, Rex, cap, Gundersen, 712, divers, qui de départ. — Londres, vap. ang. France chérie, cap. Barry, 355, divers, bassin du Commerce.

SORTIES du 17 février

Anvers, vap. franç. Normas, cap. Olivier, 510, fer. — Guernesey, vap. holl. Shedelstrum, cap. Ockson, 766, divers. — Newcastle, vap. ang. Linhope, cap. Smith, sur lest. — Londres, vap. ang. Ruth, cap. Mosland.

L'un des Gérants : Alfred MESSIAEN.

Imprimerie du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue

Les ANNONCES à paraître le lendemain doivent être remises : A Roubaix avant midi. A Tourcoing avant 11 heures. 43028

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué (successeur de Me Bulteau), 22, boulevard de la Liberté, à Lille.

Purge d'Hypothèques Légales

Suivant exploit de : 1° Me CAMBIER, huissier à Lille, en date du neuf février 1920; 2° Me DEREZ, huissier à Carvin; 3° Me METENIER, huissier à Bourges; 4° Me RAY, huissier à Hères, ces trois exploits en date du dix février 1920, enregistrés;

Notification a été faite :

A la requête de Monsieur Joseph VANLUYDT, conseur, demeurant à Tourcoing, n° 27, rue de l'Amidonnerie, à :

1° Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Lille, en son parquet;

2° Madame Elise DEPUYPER, épicière, demeurant à Oignies-en-Ilvière (Pas-de-Calais), veuve de Monsieur Paul COURTIN, en sa qualité de subrogé tutrice de la mineure Claudine-Elise PLOUVIER, née à Tourcoing, le 18 juillet 1913, de l'union d'entre Monsieur Alphonse PLOUVIER, vendeur des biens ci-après désignés, et feue Madame Marie-Louise-Ida DEPUTER, son épouse en premières noces; « fonction à laquelle elle a été nommée et qu'elle a acceptée suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton Sud de Tourcoing, le 20 janvier 1920, enregistré »;

3° Madame Marthe-Anne-Marie PELLISSIER, épouse de Monsieur Alphonse-Emile-Antoine-Joseph PLOUVIER, docteur en médecine, avec lequel elle est domiciliée de droit à Tourcoing, mais résidant en fait à Bourges (Cher), 16 bis, place Parmentier;

4° Monsieur Alphonse-Emile-Antoine-Joseph PLOUVIER, époux en premières noces de Madame Marie-Louise-Ida DEPUYPER, docteur en médecine, domicilié à Tourcoing, résidant actuellement à Hyères (Var); « tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de Mme Marthe-Anne-Marie PELLISSIER, son épouse en secondes noces, sus-nommée;

De l'expédition d'un acte dressé au Greffe du Tribunal civil de première instance de Lille, le trente-et-un octobre 1919, enregistré, constatant le dépôt fait au Greffe ledit jour de la copie collationnée d'un acte passé devant Me THERY, notaire à Tourcoing, le dix mars 1919, enregistré, duquel il résulte que M. Joseph VANLUYDT, conseur, demeurant à Tourcoing, rue de l'Amidonnerie, n° 27, a acquis de :

1° M. Adolphe ROUVIER, pâtissier, demeurant à Saint-Colombes, 108, rue des Ambépines;

2° M. Philippe-Félix-Joseph PLOUVIER, pâtissier, et Mme Marguerite GRULOIS, son épouse de lui dûment assistée et autorisée, demeurant ensemble à Roubaix, rue de la Gare, n° 191;

3° M. Antoine-Philippe-Joseph PLOUVIER, pâtissier, et Mme Gabrielle COURDIER, son épouse de lui dûment assistée et autorisée, demeurant ensemble à Loos, Grande-Route de Béthune, n° 163;

4° M. Raymond-Augustin DUBLAIRE, pâtissier, et Mme Céline-Philomène-Marie-Thérèse PLOUVIER, son épouse de lui dûment assistée et autorisée, demeurant ensemble à Tourcoing, rue Carnot;

5° M. Albert CARON, teinturier, et Mme Marie-Thérèse-Antoinette PLOUVIER, son épouse de lui dûment assistée et autorisée, demeurant ensemble à Tourcoing, 56, rue de Lille;

6° M. Emile-Joseph PLOUVIER, chocolatier, et Mme Estelle-Anna-Malvina DEGREMONT, son épouse de lui dûment assistée et autorisée, demeurant ensemble à Mouvaux 366, rue de Tourcoing;

7° M. Charles-Marie-Joseph-Alphonse PLOUVIER, pâtissier, et Mme Marie-Félicie CASTELAIN, son épouse de lui dûment assistée et autorisée, demeurant ensemble à Lyon, rue de Saint-Cyr, n° 76;

8° M. Alphonse-Emile-Antoine-Joseph PLOUVIER, domicilié à Tourcoing, docteur en médecine, veuf en premières noces de Mme Marie-Louise-Ida DEPUYPER, époux en secondes noces de Mme Marthe-Anne-Marie PELLISSIER;

Une PROPRIÉTÉ comprenant :

1° Une MAISON à usage de commerce de pâtisserie, sise à Tourcoing, rue de Tournai, n° 26, composée de plusieurs corps de bâtiments et les fonds et cour en dépendant d'une contenance de sept ares 90 centiares, et 2° Une MAISON à usage de buvette, sise à Tourcoing, rue de Tournai, n° 27, avec fonds et cours en dépendant, moyennant le prix principal de **soixante-et-onze mille francs en sus des charges;**

Avec déclaration que la présente notification leur est faite conformément à l'article 2.194 du code civil, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, la propriété dont il s'agit sera et demeurera définitivement purgée et libérée entre les mains du requérant de toutes hypothèques de cette nature;

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires sont, indépendamment des vendeurs : 1° M. Philippe-Antoine PLOUVIER, et Mme Juliette-Thérèse LEMAN, son épouse, 2° M. Fidèle-Désiré-Joseph DUJARDIN, et Mme Céline-Marie DEJAGHER, son épouse; 3° M. Pierre-Louis-François DESTOMBES; 4° Mme Angélique-Joseph MASUREL, veuve de M. Pierre-Célestin DESTOMBES;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il fera publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

(Signé) : VANDEWALLE. 45158d

Formation de Société

Henri AERTS-TRICOT

Agent immobilier

27, rue Faidherbe, Tourcoing

Suivant acte sous signatures privées en date du dix février 1920, portant cette mention : Enregistré à Tourcoing (Succ.), le 14 février 1920, folio 79, case 877. Reçu quarante-deux francs 50 centimes d. c. Signé.

M. Marcel Maréchal, chauffeur, demeurant à Tourcoing, 22, rue de la Blanche-Porte,

D'une part,

et M. Louis Deckmyn, chauffeur, demeurant à Tourcoing, 38, rue du Sentier,

D'autre part.

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour le commerce de charbonnage et réparations de chaussures.

La raison sociale est :

MARÉCHAL ET DECKMYN

Chacun des associés fera usage de la signature sociale, mais il ne pourra obliger la société que pour les affaires qui l'intéressent.

Le siège de la société est à Tourcoing, 22, rue de la Blanche-Porte.

Cette société est contractée pour cinq années, à compter du quinze février 1920.

Le fonds social est fixé à trois mille cinq cents francs, versés par moitié, faculté de verser d'autres fonds pour le marche de la Société.

Des originaux de cet acte de société ont été déposés le dix-huit février mil neuf cent vingt, aux greffes du Tribunal de commerce de Tourcoing et de la Justice de Paix du canton Sud de Tourcoing.

Pour extrait :

Signé : Marcel MARÉCHAL, Louis DECKMYN. 45149d

Etude de Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué à Lille.

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Tourcoing

I. Rue des Champs, n° 13

UNE MAISON

à usage d'habitation avec les fonds, cour et terrain

II. Rue des Champs, n° 15

UNE MAISON

à usage d'habitation avec les fonds, cour et terrain

III. Rue des Champs, n° 17

UNE MAISON

à usage d'habitation avec les fonds, cour et terrain

A VENDRE

par suite de licitation entre majeurs et mineurs et sur baisse de mise à prix

L'adjudication aura lieu le MERCREDI 17 MARS 1920, à 13 heures 30, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, au Palais de Justice de ladite ville (salle des Adjudications)

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués).

DÉSIGNATION
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
VILLE DE TOURCOING

Article premier. — Rue des Champs, n° 13.

Une maison à usage d'habitation avec les fonds, cour et terrain, comprenant :

Salle à manger et cuisine avec trois chambres à l'étage, grenier au-dessus.

Tenant, d'un côté, aux héritiers Debraudinghien, mur mitoyen; d'autre côté, à l'article ci-après, pignon mitoyen, dans le fond, à M. Procope-Vandebroucq, par devant à la rue des Champs.

Occupation. — Cette maison est louée verbalement et au mois, moyennant un loyer mensuel de 16 francs.

Mise à prix : 1.728 francs

Article deuxième. — Rue des Champs, n° 15.

Une maison avec les fonds, cour et terrain, comprenant :

Salle à manger, cuisine, deux chambres à l'étage, grenier au-dessus.

Tenant, d'un côté, à l'article ci-dessus, pignon mitoyen; d'autre côté, à l'article 3, pignon mitoyen dans le fond, à M. Procope-Vandebroucq, et par devant, à la rue des Champs.

Occupation. — Cette maison est louée verbalement et au mois, moyennant un loyer mensuel de 17 francs.

Mise à prix : 2.100 francs

Article troisième. — Rue des Champs, n° 17.

Une maison à usage d'habitation avec les fonds, cour et terrain, comprenant : salle à manger, cuisine, trois chambres à l'étage, grenier au-dessus, avec petite chambre mansardée.

Tenant, par devant, à la rue des Champs, dans le fond à M. Procope-Vandebroucq, d'un côté, à l'article 2 ci-dessus, et d'autre côté, à M. Guiot.

Occupation. — Cette maison est louée verbalement et au mois, moyennant un loyer mensuel de 17 francs.

Mise à prix : 2.175 francs

Mode de vente. — Les articles 1, 2 et 3 seront d'abord mis en adjudication partielle, puis réunis pour être adjugés sur la mise à prix des différents prix réunis, ou sur les diverses mises à prix réunies à défaut d'amateurs.

Cette vente a lieu en vertu d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de Lille, le 31 juillet 1919, enregistré, conformément à la loi du 19 mars 1917, sur la requête présentée par :

1° Monsieur Victor-Louis Porisse, mécanicien, demeurant à Tourcoing, rue d'Haubourdin, n° 25;

2° Monsieur Pierre-François Porisse, corroyeur, demeurant à Tourcoing, rue de Paris, n° 297;

3° Monsieur Henri-Joseph Ferret, magasinier, demeurant à Roubaix, rue Saint-Louis, n° 6, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur naturel et légal de son fils mineur, Henri-Victor Ferret, sans profession, domicilié avec lui, issu de son union avec la dame Marie Porisse, décédée.

Ayant pour avoué, Me Vandewalle, docteur en droit.

La vente aura lieu en présence ou lui dûment appelé de M. Henri Porisse, corroyeur, demeurant à Tourcoing.

En sa qualité de subrogé tuteur « ad hoc » du mineur Henri-Victor Ferret, sus-nommé.

S'adresser pour tous renseignements :

1° Au greffe du Tribunal civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges;

2° A Me THERY, notaire, commis pour la liquidation, demeurant à Tourcoing, n° 33, rue de Tournai;

3° A Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué, chargé des formalités pour parvenir à la vente, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 22.

Ainsi fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Lille, le 16 février 1920.

(Signé) : VANDEWALLE

Enregistré à Lille, le 16 février 1920, folio 78, case 16. Reçu un franc 88 centimes, décimes compris.

(Signé) : MARMU.

45107d

Etude de Me Henri ROMBAUT, docteur en droit, avoué à Lille.

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE

VILLE DE ROUBAIX

Rue de Lille, 129

UNE MAISON

A USAGE D'HABITATION

avec les fonds et terrain en dépendant, d'une contenance d'environ 244 mètres carrés,

avec les dommages de guerre y afférents

A VENDRE

par suite de licitation entre majeurs et mineure

L'adjudication aura lieu le MERCREDI 17 MARS 1920, à treize heures et demie, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, salle des Adjudications.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué.

DÉSIGNATION
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
VILLE DE ROUBAIX

Rue de Lille, 129

UNE MAISON à usage d'habitation, sise à Roubaix, rue de Lille, 129, et les fonds et terrain en dépendant, comprenant :

Au rez-de-chaussée : Salon, salle à manger, véranda, cuisine, arrière-cuisine, couloir.

Au premier étage : Deux chambres, dont une sur rue et une sur jardin.

Une chambre au-dessus de la cuisine.

Au grenier : Chambre mansarde.

Jardin.

Gaz, eau potable avec compteur au n° 127 fosse d'aisances commune avec le n° 127; citerne à eau de pluie commune avec les n°s 127 et 129.

Reprise au cadastre de la dite ville, sous le n° 2.207 de la section F, pour une contenance de 244 mètres carrés.

Tenant d'un côté à M. Victor Mollinier, d'autre côté à M. Louis Delcourt, dans le fond à M. Victor Mollinier et par devant à la rue; tous les murs sont mitoyens.

Avec les dommages de guerre y afférents.

Assurances. — La maison sus-désignée est assurée à la Compagnie Anonyme d'Assurances « Le Nord », dont le siège social est à Paris, rue Le Peletier, 20, suivant police 94.800, qui a pris son cours